

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°14 - janvier 2018

Bonne Année 2018 - Le chef de l'Etat a mis, à raison, ses vœux sous le signe de la recherche de la cohésion sociale. Notre pays, fracturé tant au plan politique, qu'économique et social, en a grand besoin.

Mais pour y parvenir, nos dirigeants devront prendre en compte la réalité des intérêts sociaux, parfois divergents, et rechercher les compromis permettant de les concilier. **C'est le rôle du dialogue social d'y parvenir mais encore faut-il laisser pour cela une place réelle à ses acteurs !**

Il faudra également que la justice sociale imprègne leurs décisions et arbitrages. De ce point de vue, **la conception des services publics et de ses agents, au service de l'intérêt général, sera l'un des enjeux majeurs en 2018.**

Dans ce cadre, le rôle de l'UNSA sera d'être aux côtés des agents et face à l'administration, afin que les décisions à venir ne se prennent pas contre leur intérêt mais avec eux et bien à leur bénéfice.

Ces dernières années, toutes les préoccupations de nos gouvernants étaient orientées par les seuls objectifs de compétitivité, de baisse des budgets et de réduction des emplois publics. Or, si l'on veut aboutir au souhait présidentiel de cohésion sociale, il est temps pour eux d'intégrer la ressource humaine dans leur réflexion.

Certes, cet aspect humain est déjà pris en compte dans la politique suivie par la DGDDI, mais sa déclinaison, dans le contexte de la réduction de la voilure de l'état, propose plus des antalgiques pour calmer les maux que des remèdes qui permettent de répandre le bien-être au travail.

Réorienter sur un mode positif et dynamique la façon dont l'administration des douanes envisage sa politique envers ses agents, voilà l'urgence que l'UNSA Douanes juge nécessaire.

Ainsi, nous estimons qu'il est temps de repenser l'environnement de travail des agents (initiative, ergonomie, déploiement du télétravail, matériel adapté aux missions, etc.). Nous pensons également que la dynamique de travail collective est aussi importante que la dynamique individuelle et, qu'à ce titre, rien ne doit opposer de manière artificielle les douaniers en fonction de leur grade.

Lorsque nous demandons des améliorations de plan de carrière, notamment pour les catégories B et C, cela contribue aussi à la facilitation du management pour les A.

Lorsque nous proposons une amélioration des carrières des catégories A, c'est pour mieux reconnaître le travail d'encadrement qui est de plus en plus lourd en responsabilité et en charge de travail.

Lorsque nous obtenons la suppression des critères qualitatifs dans les CREP, c'est pour laisser le dialogue s'exprimer sans entraves entre les responsables et leurs agents dans les services.

Lorsque nous voulons une hausse du point d'indice, c'est pour apporter une réponse collective aux attentes des personnels.

Ces perspectives confortent l'utilité d'un syndicalisme non politisé, mais en ayant bien les deux pieds dans le « professionnel » et la tête orientée vers l'horizon ; un syndicalisme qui relève les errements d'une Administration jacobine en faisant remonter les réalités du terrain et participe à un dialogue social constructif.

L'UNSA est ce syndicat pragmatique, non dogmatique, mais au contraire rassembleur avec des revendications partagées et une volonté d'alliance avec toute organisation syndicale dont la vocation est d'agir pour tous les agents de la communauté douanière. **Nous espérons donc que 2018 sera une année d'unité et de respect des valeurs humanistes et c'est ainsi que, la section UNSA Douanes des Hauts-de-France adresse, à toutes et tous les gabelous, ses vœux de bonne et heureuse année !**



Compte-rendu de la Commission Territoriale de la Masse

Séance du 18 décembre 2017



Le lundi 18 décembre 2017, s'est réuni au siège de la DI de Lille, le premier comité territorial de l'EPA Masse issu des dernières élections. L'UNSA Douanes y représente à présent 20 % des sièges contre 16,67 % au cours du précédent mandat.

LE SUIVI DE LA PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

Les deux représentants de la SOREC, Mme Hélène RENARD et M. Frédéric BOUSSEMART, assistants à la maîtrise d'ouvrage, passent en vue l'ensemble des travaux en cours, ou terminés depuis peu, au sein des cités douanières de l'interrégion.

Cité d'Amiens : intervention sur l'ECS (Eau Chaude Sanitaire), sur la production de chauffage et le remplacement de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) dans les logements.

Les entreprises consultées ont formulé deux offres : une à 230 000 € et l'autre à 206 000 €, plus près de l'estimation du maître d'œuvre : 207 000 €. Il ne reste plus qu'à attendre la validation par le service central.

Les travaux se déploieraient en deux phases :

- Intervention sur la VMC entre février et avril 2018.
- Intervention sur le système d'ECS et de chauffage entre mars et septembre 2018.

Les derniers diagnostics « amiante » ont été produits. Il en avait déjà été détectée dans les parties communes. Cette fois-ci, des traces ont été repérées dans deux logements mais aucune dans les locaux administratifs. Il faudra donc prendre des précautions pour éviter la propagation de ces poussières en cas de travaux.

Cité de Boulogne : mis en place d'une VMC. La GPA (Garantie Parfait Achèvement) court jusqu'en août 2018. Le 3 janvier 2018. Une inspection des logements avec la société ALV qui a installé la VMC est prévue.

Cité de Calais : remise à neuf de l'installation de contrôle d'accès. La GPA court jusque janvier 2018.

Il est prévu de mettre aux normes les installations électriques dans les logements par le remplacement des disjoncteurs et la mise en place de douilles DCL (Dispositif de Connexion Luminaire) au niveau des plafonds. Cependant la société Veritas n'a pas encore remis le diagnostic amiante et elle a jusqu'au 15 janvier 2018 au plus tard pour le fournir. Bien entendu, avant que les travaux ne commencent, une réunion se tiendra avec les locataires (2 ou 3 semaines auparavant).

Cité de Cysoing : les travaux de voirie se terminent. Il ne restait plus que le marquage et l'éclairage qui ont été livrés le 19 décembre.

Dans une programmation immobilière (PI) prochaine, il est envisagé d'inscrire l'installation d'une clôture pour les jardins de cette cité.

Cité de Mons à Baroeul : les portes palières ont été remplacées et la GPA court jusqu'en juillet 2018.

Un gros travail de rénovation, prévu dans la PI 2016, est en phase de lancement. La consultation des entreprises a été élargie de 15 jours pour bénéficier des meilleurs offres. Il s'agit notamment d'un bardage afin d'isoler la cité, de remplacer la menuiserie extérieure par du PVC, de mettre des volets roulants, d'installer une VMC et de remplacer la chaufferie. Une réunion avec les locataires aurait lieu entre mars et avril 2018.

Pour la réfection des colonnes montantes, l'étude de la société ENEDIS est attendu.

LES QUESTIONS DIVERSES

Un groupe de travail sur la PI est prévu en avril ou mi-mai 2018. Il sera notamment question à **Rosendael**, de la réhabilitation des extérieurs, et à **Calais** du remplacement des cumulus au gaz par des électriques et de la mise aux normes du garde-corps des escaliers.

Après l'approbation à l'unanimité du procès verbal de la CTM du 6 juillet 2017, le président aborde le cas de la cité du **Risquons-Tout** qui est vide depuis mars 2016 et dont on attend toujours le retour de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Une bonne nouvelle compensée par une mauvaise : **Les provisions pour charges en 2018 restent les mêmes qu'en 2017** en raison de la hausse des loyers décidés en Conseil d'Administration et de l'imprévisibilité du climat.

Quant au **renouvellement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, l'information devrait tomber en janvier. Si la SOREC n'était plus retenue, elle garderait tout de même la gestion sur les dossiers en cours, ce qui est une bonne chose.

Un tour des cités :

- la création de garages pour les maître-chiens à Cysoing n'est pas prévu pour la PI 2018. D'ailleurs, il n'est possible que d'en construire un seul en raison d'une place pour handicapé à préserver.
- Pour la fibre à Calais, la demande a été prise en compte, mais l'opérateur SFR exige le DTA (dossier technique amiante) pour signer la convention.
- Pour la cité d'Amiens, un devis est en cours avec un électricien pour changer les ampoules. Un élagage est également prévu.

Les élus UNSA Douanes en Hauts-de-France : **Christophe PLANQUE et Pascaline BOUBET.**

35 heures et CET : La Honte

L'impudeur du CET - Ceux qui ont applaudi aux 35 heures en 2002 doivent avoir des remords...

En effet ce système, au-delà des problèmes économiques avérés qu'il a créés, n'a surtout pas répondu dans la fonction publique à sa justification principale : « partager le travail » !

Concrètement, pour partager le travail quand on réduit son temps de 10%, il faut mathématiquement créer 10% d'emplois. Mais à l'époque, Aubry et Fabius ont créé en douane : 0 emploi !

A charge de travail égale en OP/CO, cela veut dire qu'ils ont augmenté la productivité de 10% sans compensation financière. En surveillance, cela signifie que 10% des missions ont été effectuées en moins... Désagréable !

Mais pour que le compte soit bon, ils ont instauré le CET. Ce Compte Epargne Temps était crucial pour maintenir le fonctionnement des services. Il était sensé atténuer le non recrutement d'effectifs en permettant à un maximum d'agents de rester en poste en cas de nécessité « impérieuse ».

Que croyez vous que firent nos dirigeants ? Ce CET récupérable en temps, ne faisait que différer les problèmes de présence d'effectifs. C'est ainsi qu'ils décidèrent notamment de le compenser en euros. Sauf que ceux-ci ne sont ni sonnants ni trébuchants !!! Les valeurs d'une journée de travail ont été fixées



arbitrairement à 65€ pour un C, 80€ pour un B et 125€ pour un A, le tout en « brut » bien entendu ! Et sans aucune réévaluation depuis plus de 10 ans maintenant, ce que dénonce régulièrement notre syndicat.

On sent poindre l'arnaque : cette valeur moyenne par catégorie conduit à des journées compensées très différemment selon le grade et l'échelon. C'est la première injustice. Mais il y a pire !

Petite démonstration de l'arnaque du CET...

Pour être le plus explicite possible nous calculerons l'arnaque en net. Prenons par exemple le cas d'un contrôleur OP/CO à l'indice 504 ; soit un indice sensiblement médian dans la carrière du B (343 -587), pratiquement la fin de C1.

Le jour de CET lui est payé à 72,74€ mais la retenue pour jour de grève est effectuée sur sa paye à 99,40€ ! Notons qu'il en sera de même pour le jour de carence...

On voit comment l'état rétribue injustement les heures supplémentaires de ses agents, auxquelles le CET peut être assimilé en tant que congé non pris !

Rappelons à cet égard que dans le secteur privé (miroir utilisé par les gouvernants pour culpabiliser la fonction publique) les heures supplémentaires sont rétribuées à 125% du taux normal, et ont même été défiscalisées à une époque, contrairement au rachat sur CET !

Le jour de carence : sacré coup de pied de l'âne !

Il faut tout d'abord plaindre cette « pauvre » députée* de la majorité, qui, avec un salaire de plus de 5000€ net, doit manger plus souvent des pâtes, sortir de la cave de vieux vêtements et même déménager !



Mais voilà, nos braves parlementaires si mal lotis, ont, dans leur grande soif de justice, rétabli le jour de carence dans la fonction publique. Sans état d'âme, ces gens qui suivent en bons petits serviteurs leur Jupiter préféré ont agi une fois de plus en godillots.

Nous n'étalerons pas ici tous les arguments de pseudo justice que cela représente avec le secteur privé qui a ces mêmes jours compensés dans la plupart des cas. **Il faut trouver de l'argent et tous les moyens sont bons, voilà la véritable raison !**

Et pendant que ces parlementaires accordent trois milliards de réduction fiscale sur l'ISF pour les plus riches, ils viennent chercher quelques millions faciles aux fonctionnaires les moins bien lotis et souffrants.

D'autant qu'en se référant au paragraphe sur le CET ci-dessus, on a vite compris à quel tarif il faut payer l'indisposition ou la maladie ! **Scandaleux !**

* (<http://www.20minutes.fr/politique/2187515-20171213-indemniee-5000-euros-mois-deputee-lrem-mange-mal-pates>)

Connaître et rejoindre les valeurs de l'UNSA

Créée en 1993, l'UNSA est une organisation réformiste, indépendante de tout pouvoir, qui prône un syndicalisme de progrès social, œuvre pour le respect des libertés démocratiques et refuse toute forme de racisme et de discrimination. **L'UNSA privilégie le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son action syndicale, sans pour autant négliger le rapport de force qui serait nécessaire à cet objectif.**

L'UNSA est attachée à la solidarité interprofessionnelle entre les salariés ce qui l'amène à se développer dans de nombreux secteurs de la fonction publique, au point d'obtenir une forte représentativité : **l'UNSA est la troisième organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat**, après FO et la FSU. (source DGAFP, 12-2014).

En douane depuis 2001, l'UNSA Douanes porte un regard moderne sur l'action syndicale ; elle n'a pas à supporter des positions dogmatiques imposées par sa « centrale ». Nous devons garder à l'esprit la charte commune qui nous relie à notre fédération mais nous gardons toute capacité à agir dans l'intérêt majeur des douaniers. L'UNSA Douanes pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et constructif, proche des préoccupations quotidiennes des agents et prompt à défendre leurs intérêts.

L'UNSA Douanes défend l'ensemble de la communauté douanière et milite pour une douane forte et unie. La tâche est ardue car dans un ministère où l'activité en bureau est prédominante, il est nécessaire de bien sensibiliser les décideurs politiques au caractère spécifique des missions de la douane et en particulier de la branche Surveillance.



L'UNSA est attachée à l'autonomie de ses syndicats. Elle forme ses militants selon leur propre secteur d'activité. De même, il n'existe pas de règle uniforme pour fixer le taux des cotisations ; les syndicats définissent démocratiquement leurs propres montants. **Les cotisations de l'UNSA Douanes sont modérées car elles servent à financer un nombre limité de structures.** Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées. **Notre barème 2018 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café**, tout en conservant un service adapté et efficace.

En outre, depuis 2013, les cotisations syndicales ouvrent droit à crédit d'impôts de 66% du montant versé.

Exemple : je cotise 100€, les impôts me remboursent 66€. Cela me coûte au final 34€ pour une année.

Pour rejoindre l'UNSA Douanes, contactez-nous : unsa-di-lille@douane.finances.gouv.fr

Grades ou situation	Montant annuel 2018	Montant annuel réel 2018	Coût mensuel réel 2018
Stagiaire	22,00 €	7,00 €	0,58 €
Agent « Berkani » / PACTE	27,00 €	9,00 €	0,75 €
AC de constatation	65,00 €	23,00 €	1,92 €
ACP2	78,00 €	26,00 €	2,17 €
ACP1	84,00 €	29,00 €	2,42 €
Contrôleur 2 nd classe	89,00 €	30,00 €	2,50 €
Contrôleur 1 ^{ère} classe	95,00 €	32,00 €	2,66 €
Contrôleur Principal	101,00 €	34,00 €	2,83 €
Inspecteur	117,00 €	40,00 €	3,33 €
IR3	127,00 €	43,00 €	3,58 €
IR2	132,00 €	45,00 €	3,75 €
IR1	137,00 €	47,00 €	3,91 €
IP1/IP2	144,00 €	49,00 €	4,08 €
DSD2/DSD1	154,00 €	51,00 €	4,25 €
DI/DR/DF	175,00 €	58,00 €	4,83 €
Administrateur civil	218,00 €	74,00 €	6,16 €
Retraités			
Catégorie C	33,00 €	11,00 €	0,91 €
Catégorie B	40,00 €	13,00 €	1,08 €
Catégorie A	46,00 €	15,00 €	1,25 €